

CONDITIONS D'ADMISSION
EN CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
ENSEIGNEMENT OPTIONNEL : CREATION ET CULTURE DESIGN (6HEURES)
Baccalauréat STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués)
RENTREE SCOLAIRE 2020

Ce sont les conditions habituelles d'une admission en classe de seconde générale et technologique.

Les candidats doivent être issus d'une classe de troisième générale et avoir obligatoirement l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en seconde générale et technologique.

Seuls les élèves habitant PARIS peuvent déposer un dossier de candidature.

MODALITES D'ADMISSION

👉 EXAMEN DU DOSSIER PAR L'ETABLISSEMENT

L'admissibilité est prononcée à partir de l'examen par une commission du dossier scolaire constitué par les pièces ci-dessous indiquées et envoyé par voie postale à l'établissement du **1^{er} vœu** choisi avant le

JEUDI 7 MAI 2020 (Cachet de la poste faisant foi).

👉 Dossier spécifique à télécharger sur un des sites des trois établissements concernés :
LYCEE MAXIMILIEN-VOX - LYCEE AUGUSTE RENOIR - ECOLE BOULLE

LISTE EXHAUSTIVE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER
(A insérer dans une pochette plastique transparente ouverte sur le côté)

- ▶ La photocopie du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre de la classe de quatrième.
- ▶ Les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de la classe de troisième **2019/2020**.
- ▶ Une lettre de motivation.
- ▶ Travaux personnels (maximum 5 pages format A4) – **Ne pas envoyer d'originaux.**
- ▶ Deux enveloppes autocollantes de format allongé (22 x 11cm) : l'une libellée à vos nom et adresse affranchies au tarif en vigueur et l'autre libellée au nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté par le candidat, affranchie au tarif en vigueur.
- ▶ Une grande enveloppe autocollante de format (24 x 32cm) libellée à vos nom et adresse, affranchie pour un poids supérieur à 100g. (Pour retour du dossier non retenu).

👉 COURRIER REPONSE

Vous recevrez ultérieurement un courrier de l'établissement choisi en **1^{er} Vœu** vous indiquant le résultat de cette première phase. En conséquence, **il est inutile de solliciter les Secrétariats des établissements par téléphone.**